

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 31.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024

##### Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 10
- Votants : 12 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 12 (12 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TEMPLIER Jean-Pierre.

**Représentés :** MARTIN Florent représenté par LOMBARD Pascal à qui il a donné procuration  
MORENO Juan représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, GAY Robert, MAGNUS Philippe et TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Marché de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet / Affermissement de la tranche optionnelle 1 du lot 3**

La CCSB dispose de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages ».

Par délibération n° 28.23 du 3 juillet 2023, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel public à la concurrence pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet (Sisteron) d'un montant estimé à 1 675 000 € HT (soit 2 010 000 € TTC).

La consultation comprenait initialement 5 lots, à savoir :

- Lot 1 : Terrassement et Voirie et Réseau Divers
- Lot 2 : Revêtement de sol
- Lot 3 : Prestations paysagères
- Lot 4 : Génie civil
- Lot 5 : Télégestion et sécurité

Lors de la préparation du dossier de consultation des entreprises et sur demande des élus de la Conférence d'Entente rassemblant la CCSB et Provence Alpes Agglomération, il a été décidé de supprimer le lot 3.

Les lots ont donc été renommés et renumérotés ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : Voirie et Réseau Divers
- Lot 2 : Revêtements bitumeux

- Lot 3 : Génie civil (édicules) ;
- Lot 4 : Télégestion.

Par délibération n° 08.24 du 08 avril 2024, sur proposition des membres de la Conférence d'Entente, le bureau communautaire a notamment attribué le lot 3 à la société Sani Modul pour un montant total de 835 100 € HT (soit 1 002 120 € TTC), comprenant la solution de base et l'option 2 (local de rangement pour le gardien).

Afin d'assurer une meilleure conservation des bâtiments dans le temps, il est proposé d'affermir la tranche optionnelle 1 du lot 3 concernant la charpente et la couverture pour un montant de 63 200 € HT, soit 75 840 € TTC.

De ce fait, le montant de ce lot s'élèverait à 898 300 € HT (soit 1 077 960 € TTC).  
L'affermissement de cette tranche donnerait lieu à un ordre de service.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire autorise le Président à affermir la tranche optionnelle 1 (charpente et couverture) du lot 3 (génie civil - édicules) du marché de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet et à signer tout document relatif à cet affermissement.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Damien DURANCEAU

Publiée le : **11 OCT. 2024**